



Délibération N°DE_2026_006

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Lens
Commune de *GIVENCHY-EN-GOHELLE*

Séance du vendredi 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	19	19
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la Salle des fêtes, sous la présidence de SENECHAL Pierre.

Présents : SENECHAL Pierre, BECQUET Patrick, BARLET Virginie, VEGA Guillaume, BACQ Geneviève, HULOT Jean-Michel, DEFONTAINE Monique, DUBOIS Claude, HASTEY Frédéric, BINIENDA Laurent, BRUYERE Jérôme, VANDOMME Sabine, NOE Virginie, WEPPE Marjorie, EVRARD Olivier, FILIPIAK Blandine, LECOCQ Nicolas, PARENT-MILLIAIRE Aline, RINGEVAL Alice

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, VANDOMME Sabine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger ;

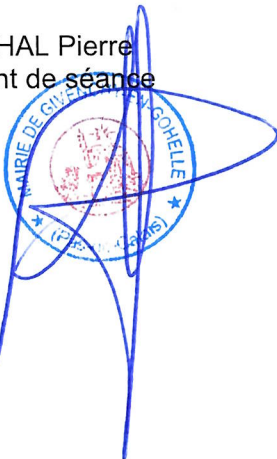
Considérant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

SENECHAL Pierre
Président de séance



VANDOMME Sabine
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de reception de l'AR: 23/03/2026
062-216203711-DE_2026_006-DE
A G E D I

DE_2026_006